

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juin 2024 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. André Champagne, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Geneviève Henry, Marie Ouellette, Agnès Derouin et Claudia Rioux, MM. Jacques Robitaille et Maurice Marchand.

Les membres présents forment le quorum.

RÉSOLUTION No 154-2024

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 5-2024 – RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT NO 8-2023

La directrice générale et greffière-trésorière a mis des copies du présent règlement à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance.

Une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ATTENDU QUE l'article 4 doit être modifié;

ATTENDU QU' un avis de motion fut déposé lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement fut adopté lors de la séance du 6 mai 2024;

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que le présent règlement no 5-2024 soit et est adopté et qu'il soit ordonné, statué et décrété comme suit à savoir;

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

Article 2

L'article 4 « Montant maximal projeté » du règlement no 8-2023 est modifié comme suit :

Le montant projeté de cette réserve est d'un maximum de **20,000.00\$**. La réserve est constituée d'une somme de 10,000.00\$ par année à même la préparation budgétaire annuelle. Le conseil municipal, par résolution, affecte un montant de la réserve financière au budget pour la tenue des élections municipales partielles et/ou générales de la Municipalité de Saint-Thomas.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

M. André Champagne
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Dir. générale et greffière-trésorière

Copie certifiée conforme à l'original
Le 4 juin 2024

Mme Danielle Lambert, B.A.A.
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : 6 mai 2024

Dépôt du projet de règlement : 6 mai 2024

Adoption du règlement : 3 juin 2024

Publication du règlement : 4 juin 2024

Entrée en vigueur : 4 juin 2024